

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 mars 2021

---

**LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)**

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 2217

présenté par

M. Chassaigne, M. Wulfranc, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Dharréville,  
M. Dufrière, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, Mme Lebon, M. Lecoq,  
M. Nilor, M. Peu, M. Fabien Roussel et M. Serville

-----

**ARTICLE 59**

À l'alinéa 3, après la première occurrence du mot :

« repas »,

insérer les mots :

« , sur l'origine et le caractère transformé des produits servis, sur la consommation d'additifs alimentaires ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les auteurs de cet amendement souhaitent s'assurer que l'évaluation de l'expérimentation d'un menu végétarien prenne en compte la qualité globale, le caractère transformé ou non, la présence d'additifs et l'origine des produits entrant dans la composition des repas végétariens proposés.

Les retours d'expérience des repas servis dans la restauration scolaire dans le cadre du choix d'un menu végétarien démontrent aujourd'hui régulièrement l'utilisation de produits transformés ou ultra-transformés, avec des produits non-tracés et dont l'origine est inconnue, sous la forme de boulettes ou galettes végétales, conduisant au final à la dégradation de la qualité alimentaire des repas servis.